

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STENAY**

<b>N°</b>	20130528-05	<b>DATE</b>	28/05/2013	<b>NATURE</b>	5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASS.
-----------	-------------	-------------	------------	---------------	--

<b>OBJET</b>	COMMUNICATION DE M. LE MAIRE
--------------	------------------------------

<b>COMMISSION</b>	/	<b>DATE</b>	/	<b>RAPPORTEUR</b>	/
-------------------	---	-------------	---	-------------------	---

<b>RAPPORTEUR</b>	<b>MONSIEUR PERRIN</b>
-------------------	------------------------

Avis de la commission

Sans objet

Par délibération en date du 10 novembre 2009, le Conseil Municipal de Stenay a délégué un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre et notamment des décisions prises sur la base du point 2 « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000€.HT* »

**Marché concernant le recyclage des boues d'épuration d'origine urbaine :**

La Chambre d'Agriculture de la Meuse (55000 BAR le DUC) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 5312,00 €.HT soit 6 353 ,15 €.TTC.

**Marché de bons à commande :**

Lot 1 (fourniture compteur d'eau) : L'entreprise ITRON France (92130 ISSY les MOULINEAUX) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 10 485 €.HT soit 12540,06 €.TTC.

Lot 2 (fourniture et pose d'enrobés) : L'entreprise Gérard Philippe (55700 STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 17 000 €.HT soit 20 332 €.TTC.

Lot 3 (Prestation terrassement) : L'entreprise Gérard Philippe (55700 STENAY) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 10 200 €.HT soit 12 199,20 €.TTC.

Lot 4 (robinetterie services des eaux) : L'entreprise PUM plastique SAS (51654 REIMS) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 17 015,15 €.HT soit 20 350,12 €.TTC.

**Marché concernant le contrôle technique pour la construction d'une passerelle :**

L'entreprise APAVE (51685 REIMS) a été désignée par la Commission d'Appel d'Offres comme adjudicataire pour un montant de 2 080 €.HT soit 2 487,68 €.TTC.

Monsieur le Maire tenait à en informer l'assemblée.

<b>VOTE</b>			
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>UNANIMITE</b>